



N° 116
4 septembre 2002
Bimensuel

Dans ce numéro

ACTUEL

Une médiation pour la justice vaudoise à l'essai dès fin 2002.

2

Fêter l'adhésion à l'ONU avec l'artiste Hans Erni

3

EMPLOI

24 postes vacants.

7

MODERNISATION

Le projet de description des emplois et de classification des fonctions (DECFO) à l'assaut de la 1ère vague

11

CULTURE

Camponologie ou sculpteur de marine, place aux métiers au service du patrimoine lors de la 9^e Journée du patrimoine du 7 et 8 septembre.

12

CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14

MEMENTO

L'alchimie des parfums ou le voyage à travers les senteurs organisé par lae Musée de la main de Lausanne

16



HELENE TOBLER

Dernière séance de l'Assemblée de la constituante vaudoise en mai 2002 pour Jean-François Leuba, Yvette Jaggi et René Perdrix, co-présidents.

Votation du 22 septembre

Si la nouvelle Constitution vaudoise concerne bien tous les habitants de ce Canton, les services de l'Etat sont directement touchés par certaines dispositions. La définition des tâches de l'Etat donne une assise constitutionnelle à l'activité des services. L'élection d'une présidente ou d'un président du Conseil d'Etat par ses pairs pour la durée de la législature et le fait qu'il se voit confier

l'administration générale devraient avoir des incidences sur notre travail. *La Gazette* vous invite à faire le tour des changements qui concernent l'administration et à prendre connaissance de ce qui se passera à l'Etat au lendemain du 22 septembre si le peuple vaudois accepte la nouvelle Constitution.

pages pp. 4 à 7

GRAND CONSEIL

Deux nouveaux députés

Deux nouveaux députés ont été assermentés lors de la session du Grand Conseil du mardi 27 août passé. Il s'agit de Christian Bally (ci-contre), représentant les Verts de l'arrondisse-



ment de Rolle, qui remplace Brigitte Margot (POP), ainsi que de Danièle Kaeser, du parti Libéral, du parti Libéral de l'arrondissement de Vevey, qui reprend le siège laissé vacant par Olivier Rapin (Libéral)



PETITES ANNONCES

Recherche: cuisinière pour une classe verte, du 9 au 12 septembre, pour une vingtaine d'élèves. Tél.: 021 943 49 60.

Recherche: A toi qui es passionnée de moto! Si tu es âgée entre 25 et 40 ans et que tu possèdes une bécane d'au moins 500 cm³: te plairait-il de partager avec homme sympa et sérieux (37 ans) de chouettes moments en ballade. Possibilité de prévoir en toute amitié, ensemble ou en groupe, une virée d'une semaine en septembre au sud de la France (Provence) ou en Italie (Toscane), mais seulement si bonne entente et même affinité. Tél.: 079/236 00 10.

A louer: Prilly-Renens, chambre meublée de 60m², à proximité du terminus n°9, dans les combles d'une villa jumelée, quartier calme, avec salle de bain. Jouissance de la cuisine et de la terrasse. Tél.: 021 316 42 39 (matin), 021 635 05 55 (après-midi et soir).

A vendre: scooter Honda Spacy 125, 1987, couleur bleu-vert, expertisé, pneus neufs, très bon état, pour cause double emploi, cédé à frs 1700.-.Tél.: 021/701 45 43 (privé), 079/476 13 20, 021/803.93.43 (prof.).

A vendre: à Ovronnaz (ski, bains, randonnées): appartement deux pièces en duplex, 42m², plein sud, vue splendide, calme. Frs 155'000.-. Tél.: 079 603 10 68 ou 024 453 16 76.

Vacances: Verbier, à louer (été/hiver) appartement de 2 pièces (2 à 4 personnes) dans un petit chalet situé à 50 mètres des bus et du télécabine, grand balcon, sud, vue et tranquillité. Tél.: 021 653 13 95.

Brocante: à Bursins, Grand-Rue, samedi 21 septembre. Brocante du Pressoir du Logis de l'Ours, de 11h à 18h: objets insolites, argenterie, verrerie, bibelots, livres d'occasion récents de tous genres. 20% de réduction sur présentation de l'annonce.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch



ACTUEL

Une médiation pour la justice vaudoise

Le Tribunal cantonal, le Département des institutions et des relations extérieures et la Chancellerie d'Etat créeront, à titre expérimental, une médiation en matière judiciaire. Le Conseil d'Etat vient de donner le feu vert à ce projet, estimant que ce moyen devrait permettre de prévenir et, si possible, de résorber les conflits pouvant survenir entre un justiciable et un office judiciaire.

Le futur médiateur sera chargé de désamorcer, par l'écoute et l'explication, les fixations et les blocages qui peuvent résulter du sentiment de ne pas avoir

été entendu et de s'être vu répondre en des termes incompréhensibles ou dépersonnalisés. Il pourra recevoir les justiciables désorientés et les aider dans leurs rapports avec les autorités judiciaires. Son rôle ne consistera pas, cependant, à donner des conseils juridiques ou à critiquer des décisions de justice.

A l'intérieur de l'institution, le médiateur aura pour mission d'encourager les autorités et les offices judiciaires à instaurer des relations affables avec les justiciables et à éviter des reproches infondés.

Le champ d'action du

médiateur devrait comprendre le Tribunal cantonal, y compris le Tribunal des assurances, les Tribunaux d'arrondissement, les Tribunaux d'expropriation et de prud'hommes, le Tribunal des baux, le Tribunal des mineurs, les Offices d'instruction pénale, les Justices de paix, les Offices des poursuites et faillites, l'Office du tuteur général et l'Office cantonal du registre du commerce. Le Conseil d'Etat souhaite proposer au Tribunal administratif de participer à ce projet. Le médiateur sera indépendant et pourrait être opérationnel dès la fin de cette année.



COURRIER

Sport et administration cantonale: «situation indigne»

Sport et fonction publique: performance à améliorer, article de Geneviève Praplan dans La Gazette n°115, du 21 août.

Je ne peux m'empêcher de réagir à votre article sur les collaborateurs de l'Etat de Vaud en mal de mouvement. Je vous félicite d'avoir soulevé ce problème. La recherche d'information pour votre enquête n'a pas dû être aisée puisque l'Etat de Vaud - disons-le franchement - n'offre tout simplement pas de possibilités sportives à ses employés. Quelle désillusion lors de mon passage de la Confédération à l'administration vaudoise. J'ai bien cherché des possibilités de faire du sport sans en trouver. Cessons l'hypocrisie! La possibilité d'utiliser les douches du centre sportif de l'Université (elle est autorisée à tous d'ailleurs, le stade de Vidy offrant aussi cette possibilité) ne montre pas une réelle volonté d'améliorer la condition

physique et psychique des collaborateurs de l'Etat.

Cette situation n'est pas digne d'une des plus grandes administrations publiques de Suisse. Une réflexion rapide et urgente doit être entreprise dans ce sens par le Service du personnel (SPEV) car les conditions-cadre offertes actuellement ne sont pas bonnes. Cette situation ne peut que décourager les plus compétents d'entre nous à s'engager dans une carrière professionnelle dans l'administration.

Paradoxalement, l'offre de formation du Centre d'éducation permanente (CEP) est excellente, il n'y a presque aucun sujet qui ne soit pas abordé de la formation informatique aux problèmes liés à l'alcoolisme, en passant par «l'affirmation de soi»? Par contre rien sur le sport. Une bonne heure d'activité physique est probablement tout aussi bénéfique qu'un cours «pour éviter le mal de dos».

Responsable des aides entreprises au Département de l'économie, je n'ai pas le temps de me lamenter malgré une situation économique morose. De très nombreuses solutions simples existeraient pour améliorer la condition physique de ceux qui le désirent. L'utilisation du site internet existant du CEP serait un premier pas; passer un accord avec le centre sportif de l'Université un autre ou un centre de fitness, loué quelques heures chaque semaine dans un club de tennis, etc... Ces solutions ne sont pas très compliquées et devraient même être rentables à long terme.

Agissons au lieu de réfléchir, travaillons non pas seulement pour les administrés mais aussi pour l'image d'une administration forte et dynamique, les contribuables vaudois n'en seront que mieux servis et tout le monde plus heureux.

François de Coulon
avec le cœur



Fêter l'adhésion à l'ONU avec Hans Erni

Le grand public est convié à une exposition exceptionnelle au Palais des Nations

Le 3 mars dernier, 54% des Suisses, dont 64% des Vaudois, ont approuvé l'entrée de la Suisse au sein des Nations Unies. Ce pas historique va se concrétiser le 10 septembre prochain à New York. La Suisse y sera officiellement admise comme cent-nonantième pays membre de l'ONU, en présence d'une délégation emmenée par le conseiller fédéral Joseph Deiss qui comprendra notamment le chef du département des institutions et des relations extérieures (DIRE), Pierre Chiffelle, et le chancelier de l'Etat de Vaud, Vincent Grandjean.

L'événement, qui marque un tournant dans la politique extérieure de la Suisse, sera également fêté à Genève, siège européen de l'ONU. Outre les cérémonies officielles tel le lever de drapeau, la Mission permanente de la Suisse auprès des Organisations



internationales a organisé à l'intention du grand public une exposition consacrée à l'artiste Hans Erni. Celle-ci sera inaugurée la veille du jour-J en présence la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, du directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève Sergei Ordzhonikidze, et de l'artiste. L'occasion d'admirer le travail du célèbre lithographe lucernois, de pénétrer le Palais

des Nations, et de s'imprégner du vent de l'histoire.

Du 10 au 27 septembre au Palais des Nations, av. de la Paix 8-14, Genève. Entrée portail de Pregny. Horaire: lundi à vendredi: de 9h30 à 17h30, samedi et dimanche: de 11 à 17h. Entrée libre; les visiteurs devront fournir une pièce d'identité. Infos au 022 917 11 16.

Environnement et développement

Le département des Infrastructures (DINF) organise vendredi 27 septembre, une conférence ouverte à tous les collaborateurs. Invité de la manifestation: René Longet, président de la Société suisse de protection de l'environnement, qui parlera du sommet de Johannesburg «Rio + 10» et de la stratégie de la Confédération en matière de développement durable.

Vendredi 10 septembre, à 10h, aula du Palais de Rumine, Lausanne.

22 septembre

Le soutien du Conseil d'Etat in corpore à la nouvelle Constitution aura contribué à dramatiser le vote du 22 septembre. Dire «non» au nouveau texte, désormais, ce n'est plus seulement désavouer l'Assemblée constituante élue le 17 février 1999. C'est aussi désarçonner un gouvernement fraîchement élu, porteur d'espoir après de longues années de morosité et de méfiance. Le nouveau Conseil d'Etat a vu dans cette Constitution l'occasion d'affirmer sa volonté de redresser le Canton. De tourner la page. De donner au contrat qu'il a avec la population une allure de transparence et de modernité. Soutenir ce texte revient, désormais, à encourager le gouvernement dans la voie des réformes dont le service public a besoin pour répondre aux demandes de la population. Le refuser revient, a contrario, à consacrer le statu quo, à décourager le politique en aggravant son impuissance devant la fuite du pouvoir réel dans des sphères où l'efficacité à court terme l'emporte sur l'impératif démocratique.

Quelques adversaires de la nouvelle Constitution ont reproché au Conseil d'Etat de prendre position sur la nouvelle Constitution. Ce reproche est malvenu. Le Conseil d'Etat n'a pas à être neutre en pareille circonstance. Il a le devoir de fournir aux citoyens une information objective et complète sur l'objet du vote et sur ses enjeux. Sa position en tant que gouvernement du Canton fait partie des informations dont le citoyen a besoin pour former librement sa propre opinion. Pour la même raison, la brochure explicative distribuée à chaque électeur publie un texte rédigé par le comité d'opposition. Tout ce qui ressemble à de la propagande est laissé aux divers comités pour ou contre, dont c'est le rôle, et qui ont leurs propres sources de financement.

La nouvelle Constitution n'aura pas d'effet immédiat sur les conditions de travail de la fonction publique. Elle n'implique pas de modifications des lois sur la Caisse de pension ou sur le personnel de l'Etat, qui entreront en vigueur de toute façon en janvier 2003. En revanche, un succès de cette Constitution est de nature à réaffirmer et à consolider le rôle de l'Etat, de son administration et des autorités démocratiquement élues dans la société du siècle qui commence. Ce n'est pas rien.

Laurent Rebeaud

Vous pouvez loger un étudiant?

En vue de la rentrée universitaire 2002, le Service des affaires socio-culturelles (SASC) de l'Université de Lausanne est à la recherche de possibilités de logements à proposer aux nouveaux étudiants de l'UNIL et de l'EPFL.

Si vous avez vous-même quelque chose à proposer ou connaissez quelqu'un qui serait disposé à louer une chambre, un studio ou un appartement, le Service des affaires socio-culturelles vous serait reconnaissant de lui en faire part par l'un des moyens ci-dessous:

Tél.: 021/692 21 21 – Fax: 021/692 21 15

E-mail: logement@unil.ch

ou de façon plus directe en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse internet suivante: http://www.unil.ch/sasc/actu/xactu_0337.html



L'administration et la nouvelle Constitution

En quoi l'Administration est-elle touchée par la nouvelle Constitution? L'activité de l'Etat sera-t-elle modifiée au soir du 22 septembre si le peuple vaudois accepte le projet? Pour répondre à ces questions, la Gazette vous propose un petit tour d'horizon.



PHOTOS DES PP. 4, 5 ET 7: HÉLÈNE TOBLER

La photographe Hélène Tobler a immortalisé la dernière séance de l'Assemblée constituante qui s'est tenue en mai dernier dans le collège d'Echallens. Retour en arrière grâce aux quelques clichés qui illustrent ce dossier: le groupe Agora et alliés (ci-dessus), une constituante (ci-contre).

Une référence pour l'action menée sur le terrain

La nouvelle Constitution innove par rapport à la Constitution actuelle en définissant les tâches de l'Etat (titre III, art. 39 à 73). L'avantage pour l'Administration est de pouvoir se référer au texte constitutionnel comme fondement des actions entreprises sur le terrain. Prenons l'exemple de la santé dont il n'est fait aucune allusion dans le texte actuel alors que la nouvelle Constitution inscrit à l'art. 65: «L'Etat coordonne et organise le système de santé. Pour contribuer à la sauvegarde de la santé de la population, l'Etat et les communes :

- a) encouragent chacun à prendre soin de sa santé;
- b) assurent à chacun un accès équitable à des soins de qualité, ainsi qu'aux informations nécessaires à la protection de sa santé;
- c) favorisent le maintien des patients à domicile;
- d) soutiennent les

institutions publiques et privées actives dans la prévention des soins. L'Etat et les communes portent une attention particulière à tout personne vulnérable, dépendante, handicapée ou en fin de vie.»

Parmi les nouveautés, il faut relever la mise en place d'un dispositif d'assurance maternité cantonale, en l'absence d'une assurance maternité fédérale. Celui-ci doit entrer en vigueur au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution soit le 14 avril 2003.

Si ce catalogue clarifie ce que fait l'Etat, il précise également comment il doit le faire (art. 39 à 41) : il tient compte de l'initiative et de la respon-

sabilité individuelles; il peut déléguer certaines tâches; il agit avec diligence et conformément aux principes d'égalité, d'accessibilité, de qualité, d'adaptation et de continuité; il informe la population de ses activités selon le principe de transparence.

Une présidente ou un président du Gouvernement pour cinq ans

L'Administration est également concernée par les dispositions prises au sujet du Gouvernement. La nouvelle Constitution prévoit en effet l'élection d'une présidente ou d'un président du Conseil d'Etat par ses pairs, pour la durée de la législature. La présidente ou le président dispose de l'administration générale, coordonne l'activité des départements et veille à leur bon fonctionnement (art. 117). Cette disposition est prise pour assurer la cohésion



du Gouvernement et pour mieux asseoir son action dans la durée puisque les législatures sont prolongées d'un an. Si la nouvelle Constitution est acceptée, le Conseil d'Etat actuel sera renouvelé au printemps 2007, soit un an plus tard que prévu.

Le Gouvernement actuel a prévu de publier un programme de législature, mais il n'a aujourd'hui aucune obligation de le faire et aucune règle légale ne précise cette question. La nouvelle Constitution veut que dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature. Il définit ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier. Tous les membres du Conseil d'Etat sont liés par le contenu du programme. Le Conseil d'Etat peut amender le programme en cours de législature et présente alors les modifications au Grand Conseil. Au début de chaque année, le Conseil d'Etat rapporte



Consultations entre des constituants de l'UDC et du parti libéral.

Les travaux à venir selon Bernard Voutat

Quelques changements introduits par la nouvelle constitution en matière de législation décortiqués par Bernard Voutat, délégué du Conseil d'Etat à la révision totale de la Constitution vaudoise.

Quelle est l'ampleur des changements législatifs à entreprendre si la nouvelle Constitution est acceptée ?

– Le projet de Constitution introduit un nombre, en fait assez limité, d'innovations qui devront, en principe dans les cinq ans, trouver leurs traductions dans les lois ordinaires, soit parce que celles-ci sont lacunaires, soit parce qu'elles sont en contradiction avec le nouveau texte. Dans la majorité des cas, les adaptations seront formelles et ne soulèveront sans doute pas de difficultés particulières. Quelques chantiers importants devront cependant être ouverts, notamment dans le domaine des communes (collaborations intercommunales avec les fédérations et les agglomérations, procédures de fusion et incitations financières), et cela dans le délai (trop bref) de deux ans, dans celui des finances publiques (cour des comptes, frein à l'endettement), des droits politiques, des Eglises (nouveau statut pour l'Eglise catholique, procédures de reconnaissance des communautés religieuses) ou encore des tribunaux (fusion du TA et du TC, introduction d'une juridiction constitutionnelle). Dans l'ensemble, on peut dire que c'est un chantier important qui s'ouvre devant nous, mais qui doit être mesuré au fait que le projet de Constitution, pour



innovateur qu'il soit, n'est pas pour autant révolutionnaire.

Quelles sont les lois concernées par la nouvelle Constitution ?

– La plupart des lois cantonales importantes (LGC, LDP, LOCE, LFIN, etc.) actuellement en vigueur sont évidemment touchées, à des degrés divers. Un travail d'identification plus précis est en cours, qui concernera d'autres textes moins connus (procédure pénale, responsabilité de l'Etat et des communes). Des lois nouvelles pourront être envisagées dans d'autres domaines (comme par exemple la protection des sites). Certaines innovations s'inscrivent du reste dans des réformes en cours (assurance-maternité, médiation administrative, information, aide sociale,

nouvelle organisation judiciaire).

Pour revenir à la question précédente, on voit bien que cette nouvelle Constitution introduit en quelque sorte des priorités politiques impliquant certains réajustements des activités ordinaires de l'administration. Autrement dit, la mise en œuvre du programme législatif n'est pas quelque chose qui viendra s'ajouter au reste, mais qui s'imbriquera dans le travail courant de l'administration.

Comment allez-vous travailler ?

– L'essentiel, au moins au début, sera d'assurer une coordination optimale entre les différents chantiers sectoriels (dont l'importance est variable) ouverts par la mise en œuvre de ce programme législatif. Pour le reste, un dispositif est à l'étude. A ce stade on peut imaginer que les chantiers seront conduits principalement au sein des services concernés, selon un agenda et des priorités que fixera le Conseil d'Etat, mais de façon concertée. Il faut bien voir en effet que ce chantier forme un tout et que certains aspects touchent simultanément plusieurs lois ou services de l'administration. Dès lors, une impulsion centralisée s'avère indispensable. Dans le jargon administratif, on parlera sans doute de la mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale. Mais tout cela est à l'étude et le Conseil d'Etat devrait pouvoir prendre des décisions à la fin de cette année. Pour peu, bien entendu, que le résultat de la votation soit positif!



au Grand Conseil sur l'Etat de réalisation du programme (art. 119). Le Grand Conseil prend acte du programme dans les deux mois qui suivent sa présentation (art. 104).

Dans ses rapports avec le Grand Conseil, l'Administration fournit aux députés tous les renseignements utiles à l'exercice de leur mandat (art. 101). Précisons encore que le nombre de députés passe à 150 au lieu de 180 (art. 92) et que le Grand Conseil dispose de services qui lui sont propres, même s'il peut faire appel aux services de l'administration cantonale (art. 98).

De nouvelles règles pour le budget de l'Etat et la création d'une Cour des comptes

Pour le budget, les règles actuelles sont modifiées. Le budget de fonctionnement de l'Etat doit être en règle générale équilibré (art. 164). Les recettes estimées doivent être équivalentes aux charges avant amortissement. Si ce n'est pas le cas, les autorités doivent prendre des mesures pour assainir la situation. Celles-ci sont soumises au vote populaire si elles comportent une modification de la loi (art. 165). Le référendum financier en tant que tel n'est pas repris dans le nouveau texte.

La nouvelle Constitution prévoit encore la création d'une Cour des comptes. Parallèlement à cette création, le mandat et les compétences du Contrôle cantonal des finances (CCF) doivent être adaptés (art. 166). La Cour des comptes est composée de cinq membres élus par le Grand Conseil pour six ans et rééligible une fois (art. 166). Elle assure en toute indépendance



Yvette Jaggi, co-présidente de l'Assemblée constituante.

le contrôle de la gestion des finances des institutions publiques, ainsi que l'usage de tout argent public sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité. Elle établit elle-même son plan de travail.

Un découpage territorial en huit à douze districts

L'Administration travaille aujourd'hui avec des découpages territoriaux divers et variés en fonction de ses activités. Dans le

but de clarifier ce découpage et parce que le nombre de 19 districts ne correspond sans doute plus aux besoins, la nouvelle Constitution demande au Conseil d'Etat de proposer un nouveau découpage administratif du Canton en vue de la réduction du nombre de districts (art. 158 et 179 chiffre 5) qui sera de huit à douze. Le Conseil d'Etat dispose d'un délai de dix ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution pour concrétiser le changement tiendra compte des besoins de la population et des facilités de communication.

La loi doit être adaptée dans les cinq ans

La législation actuelle doit être adaptée aux nouvelles règles constitutionnelles. Dès l'entrée en vigueur de celles-ci fixée au 14 avril 2003, toutes les dispositions du droit contraires aux règles directement applicables de la nouvelle Constitution sont abrogées, de même que la Constitution de 1884 (art. 176). Un délai général de cinq ans est prévu pour adapter la loi (art. 177) et un délai de deux ans pour les dispositions liées aux communes. Rappelons qu'un délai de dix ans est accordé au Conseil d'Etat pour proposer le nouveau découpage du territoire en 8 à 12 districts et un délai de trois ans pour créer l'assurance maternité cantonale. Bonne nouvelle : la nouvelle loi sur le personnel qui entre en vigueur le 1er janvier prochain est constitutionnellement compatible.



Jean-François Leuba et René Perdrix, co-présidents de l'Assemblée constituante.

Francine Crettaz

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN Département des finances

Adjoint-e juriste A ou juriste (Juriste rattaché-e au Secrétariat général) 100%

Mission: vous assurez un appui juridique efficace à la Secrétaire générale ainsi qu'aux services et avez la responsabilité du suivi de plusieurs dossiers liés à la compétence du Département des finances (Loi cantonale sur la protection des données, traitements des successions dévolues à l'Etat, traitement du dossier TVA sur le plan juridique). Vous établissez les avis de droits, les textes normatifs, les rapports et validez sur le plan juridique les propositions soumises au Conseil d'Etat.

Profil: adjoint-e juriste A : brevet d'avocate. Juriste : licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Vous êtes orientée-e vers les résultats et les réalisations et avez la capacité de mener plusieurs dossiers en gardant une vision d'ensemble optimale. Votre goût pour l'analyse et votre aisance rédactionnelle vous permettent de synthétiser rapidement les faits et d'apporter des réponses réfléchies dans le cadre de questions touchant à plusieurs domaines. Vous faites preuve d'intérêt pour le secteur public et les questions liées à la vie économique du canton.

Renseignements: Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.10

Adresse: réf. 3569G, Secrétariat général du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt du district d'Aigle 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis, organisée-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de la synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

Renseignements: M. Gérard Pernet, 024/557.70.76

Adresse: réf. 3711G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt du district de Cossonay 50%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en

1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis, organisée-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de la synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

Renseignements: M. Patrick Monin, 021/863.61.61

Adresse: réf. 3713G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt du district de Vevey 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis, organisée-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de la synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

Renseignements: M. Pierre Wicky, 021/923.11.27

Adresse: réf. 3714G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Employé-e d'administration au secrétariat de l'Office d'impôt de Moudon 50%

Mission: vous collaborerez aux divers travaux liés au secrétariat de l'Office ainsi qu'à la chancellerie (correspondance, suivi des déclarations d'impôt, saisie informatique, mutations, etc..) et vous occuperez de la formation de l'apprenti. Vous assurez également l'accueil et la centrale téléphonique (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. A l'aise avec les outils informatiques et les chiffres, vous êtes organisée-e, dynamique, précise-e. Vous appréciez les activités variées, les contacts. Des connaissances de la langue allemande seraient un atout. Dotée-e d'un excellent sens de la synthèse et de la communication, vous aimez le travail au sein d'une petite équipe.

Renseignements: M. Roger Rigolet, 021/905.95.34

Adresse: réf. 3692G, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Employé-e d'administration au service de la Recette de l'Office d'impôt des Personnes Morales

100%

Mission: gérer et administrer les crédits en faveur des débiteurs de la recette PM. Collaborer à la modification des bases acomptes de la perception échelonnée. Comptabiliser les remboursements, ainsi que les défalcatons et remises. Comptabiliser les frais de poursuite, décomptes et renseignements téléphoniques (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Au bénéfice d'une expérience de minimum 2 années dans le domaine de la comptabilité, vous maîtrisez la langue française et possédez des notions d'allemand ainsi que d'excellentes connaissances informatiques. Organisé-e, précis-e, dynamique, vous faites preuve d'un excellent sens de l'analyse et de la synthèse, d'un bon esprit d'initiative et appréciez le travail au sein d'une petite équipe.

Renseignements: M. Raymond Vernez, 021/316.21.43

Adresse: réf. 3693G, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Employé-e d'administration pour la section finances du Service immobilier et logistique

100%

Mission: contrôle et imputation des factures fournisseurs, saisie des factures dans le logiciel comptable, factures aux clients; travaux comptables divers (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale.

Renseignements: Mme Yael Adamina, 021/316.41.77 ou 021/316.41.74

Adresse: réf. 3710G, Centrale d'achats du canton de Vaud, Mme Yael Adamina, En Budron B6 - 1052 Le Mont

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Secrétaire ou Employé-e principal-e d'administration au Décanat de la Faculté de droit, Université de Lausanne

80%

Mission: responsable du secrétariat des étudiants (en collaboration avec sa collègue). Information des étudiants. Gestion administrative des dossiers des étudiants, des horaires des cours, organisation des examens, etc.

Profil: Secrétaire (cl. 15-18) : CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Employé-e principal-e d'administration (cl. 14-16) : CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé : bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, Internet). Bonnes connaissances d'allemand et d'anglais (téléphone, entretiens, correspondance). Sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), précision, discrétion.

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 3702G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA - 1015 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration à la Gestion du personnel de l'Université de Lausanne

50%

Mission: gestion administrative des dossiers des assistants de l'Université (Facultés des sciences humaines et Rectorat) (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de

manière indépendante. Bonnes connaissances de micro-informatique (traitement de textes, tableurs, bases de données, messagerie). Aptitude à renseigner le personnel sur les questions relatives à l'application du statut du personnel, de la Caisse de pensions et de la LAA. La connaissance de l'anglais est un plus.

Renseignements: M. Christian de Trey, 021/692.23.11

Adresse: réf. 3701G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA - 1015 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration (Secrétaire du/de la Secrétaire général-e de l'Université de Lausanne)

60%

Mission: secrétariat du/de la Secrétaire Général/e de l'Université. Secrétariat et gestion administrative de diverses fondations attribuant des subsides pour des recherches et des publications (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé: qualités rédactionnelles. Bonnes connaissances orales d'anglais et d'allemand. Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, FileMaker Pro), aisance avec Internet et le courrier électronique. Goût pour les chiffres. Bonne organisation. Initiative. Bonnes qualités relationnelles et sens du service. Souhaité: Connaissance du milieu académique.

Renseignements: Mme Isabelle Genton-Schmitt, 021/692.20.50

Adresse: réf. 3703G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA - 1015 Lausanne

DINF Département des infrastructures

Secrétaire (Secrétaire assistant-e de communication) au Secrétariat général

50%

Mission: seconder le/la délégué-e départementale à la communication dans des tâches opérationnelles (confection des dossiers de presse, rédaction des lignes EVI, organisation et logistique des actions de communication, classement et archivage). Assurer de manière indépendante, pour le secrétariat général mais aussi au niveau départemental, la production de documents, de textes, de rapports, etc., touchant aux domaines de la communication et de l'information (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Travail à mi-temps, tous les après-midis.

Renseignements: Mme Jacqueline Decurnex, 021/316.70.11

Adresse: réf. 3712G, Secrétariat général du DINF, M. Daniel Bringolf, Pl. de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Chauffeur/euse des routes nationales pour le Centre d'entretien des routes nationales, Yverdon-les-Bains

100%

Mission: doit être apte à entretenir son véhicule et effectuer sa tâche de manière indépendante. Peut être appelé-e à conduire d'autres véhicules utilitaires et effectuer d'autres travaux. Doit s'intégrer dans une équipe de piquet, spécialement pour le service hivernal. Travail varié et intéressant, individuel et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur. A disposition : matériel moderne et locaux bien équipés (cl. 9-11).

Profil: Age minimal 20 ans. CFC d'un métier du bâtiment ou mécanique. Permis de conduire pour poids lourds et remorque. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme chauffeur poids lourds. Des connaissances en informatique seraient un avantage. Domicile imposé : habiter dans un rayon d'environ 12 km. et 15 min. au maximum du Centre d'entretien d'Yverdon-les-Bains.

Renseignements: M. Jacques Grand, 024/423.83.61

Adresse: réf. 3691G, Service des routes, M. Jacques Grand, Rte de Lausanne 30, CP 302 - 1400 Yverdon-les-Bains

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Directeur/trice adjoint-e aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (exécution des peines) 100%

Mission: collaborateur/trice et suppléant-e de la directrice. Responsable des activités relatives à l'exécution des peines (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale, ou diplôme d'une école reconnue jugé utile à l'exercice de la fonction et pratique de 15 ans en règle générale avec responsabilités dans le domaine pénitentiaire, social ou paramédical. Formation juridique et/ou de criminologie ainsi qu'une expérience en exécution des peines souhaitées. Expérience de gestion du personnel et capacité à collaborer dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.

Renseignements: M. Jean-Luc Pochon, 024/442.91.91

Adresse: réf. 3706G, Service pénitentiaire, M. André Vallotton, Cité-Devant 14, CP - 1014 Lausanne

Chef-fe du secteur socio-éducatif des Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: diriger, gérer et animer le secteur socio-éducatif des Etablissements de la plaine de l'Orbe (cl. 21-23).

Profil: diplôme d'assistant-e social-e ou d'éducateur/trice spécialisée délivré par une école sociale reconnue ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale. Expérience de gestion de personnel. Capacité à collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires. Connaissance de langues étrangères souhaitée.

Renseignements: M. Jean-Luc Pochon, 024/442.91.91

Adresse: réf. 3705G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Denis Pieren - 1350 Orbe

Substitut-e A, B ou C du Procureur général, Ministère public 50%

(Cl. 28-31)

Profil: substitut-e A: brevet d'avocat-e. Substitut-e B: doctorat en droit. Substitut-e C: licence en droit avec thèse, ou licence en droit et pratique de 3 ans en règle générale.

Renseignements: M. Jean-Marc Schwenter, 021/316.65.25

Délai d'envoi des candidatures: 20 septembre 2002

Adresse: réf. 3700G, M. le Procureur général du canton de Vaud Jean-Marc Schwenter, Rue de l'Université 24 - 1014 Lausanne.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Chef-fe de projets de recherche (Economiste) pour le Service des assurances sociales et de l'hébergement 90%

Mission: dans le cadre de la Section Economie du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), vous serez amenée à obtenir, traiter et développer un ensemble de données concernant les assurances et les régimes sociaux (AVS, 2ème pilier, prestations complémentaires à l'AVS/AI, aides cantonales diverses, etc.). Dans ces domaines d'actualité et d'importance et grâce à ces données, il s'agira d'entreprendre des études prospectives (en particulier par de la modélisation), de mesurer les effets de différentes propositions de réformes, de réaliser des tableaux de bord, de mesurer l'adéquation entre les besoins de la population visée et les réponses données, de rédiger des notes, rapports ou articles à l'intention de la direction du département, des autorités ou du public (cl. 25-28).

Profil: titre universitaire en économie, avec pratique de 3 ans en règle générale dans le domaine de la recherche. Aptitude à diriger un

groupe de chercheurs ou à assumer seul-e la conduite d'une recherche. Compétences rédactionnelles; très bonnes compétences informatiques (bureautique, logiciels statistiques); bonnes connaissances en statistique ou en économétrie; capacité à organiser son travail; sens de l'initiative; créativité; esprit de synthèse; résistance au stress; poste ouvert à une jeune diplômée ayant réalisé des activités de recherche ou d'analyse durant les études (la présentation de ces travaux peut représenter un atout). Le cahier des charges peut être demandé par e-mail auprès de «andrea.binggeli@sash.vd.ch» ou «christina.maier@sash.vd.ch».

Renseignements: Mme Christina Maier, 021/316.51.55

Délai d'envoi des candidatures: 20.09.02

Adresse: réf. 3698G, Service des assurances sociales et de l'hébergement, M. Fabrice Ghelfi, BAP - 1014 Lausanne

Inspecteur/trice scolaire/gymnastique (Conseiller/ère pédagogique de l'éducation physique) pour le Service de l'éducation physique et du sport 100%

Mission: animer, coordonner, contrôler et évaluer l'éducation physique dans un secteur géographique déterminé (cl. 29-31).

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires ou titre jugé équivalent. Diplôme fédéral I et II de maître-esse de gymnastique et de sport. Pratique de 14 ans en règle générale dès l'obtention du diplôme fédéral. Contrôle l'enseignement de la gymnastique dans les degrés de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Expérience de l'enseignement dans plusieurs degrés scolaires. Expérience dans la formation d'adultes ou le perfectionnement des maîtres. Intérêt dans les domaines pédagogique et didactique. Pratique sportive. Aptitude à travailler en équipe. Sens des relations humaines. Connaissances d'allemand. Maîtrise de l'informatique. Véhicule nécessaire.

Renseignements: M. Jean Aellen, 021/316.39.42

Adresse: réf. 3697G, Service de l'éducation physique et du sport, M. Raymond Bron, Ch. de Maillefer 35 - 1014 Lausanne

Chargé-e de recherche pour le Service de prévoyance et d'aide sociales 50% à 70%

Mission: participer à la mise en place de contrats de prestations avec des partenaires chargés de l'application de l'aide sociale vaudoise et du revenu minimum de réinsertion ; assistance au chef de projet (cl. 22-25).

Profil: titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. De formation universitaire (sciences sociales), vous justifiez de 3 ans d'expérience au moins dans un domaine de l'action sociale vaudoise. Vous maîtrisez la rédaction française et les outils informatiques et vous intéressez à l'implantation de nouveaux modes de gestion dans l'administration publique. A l'aise dans les techniques d'entretien, vous êtes à même de sensibiliser et de former les collaborateurs et collaboratrices aux nouveaux outils mis à leur disposition. Vous appréciez le travail en équipe. Poste à 50% avec possibilité de travailler à 70%.

Renseignements: Mme Anne Lemaire, 021/316.52.56 ou Mme Laurence Barghouth 021/316.51.71

Adresse: réf. 3659G, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Anne Lemaire, av. des Casernes 2 - 1014 Lausanne

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Employé-e principal-e d'administration pour la Police cantonale/Gendarmerie 50%

Mission: divers travaux relatifs à la gestion administrative du personnel de la gendarmerie (correspondance, mutations, préparation des dossiers, etc.). Tenir des procès-verbaux des commissions. Collaborer à la préparation des budgets (cl. 14-16).



Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Pas d'inscription au casier judiciaire. Sens de la confidentialité. Nationalité suisse ou permis C. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: M. Richard Oulevey, 021/644.83.05

Adresse: réf. 3704G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e pour le Service des automobiles et de la navigation **100%**

Mission: immatriculation des véhicules routiers.

Profil: employé-e d'administration : CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Employé-e de bureau qualifié-e (8-11) : CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent. Expérience du service à la clientèle, anglais (conversation). Période de formation à Lausanne-Blécherette.

Renseignements: M. Alfred Forestier, 021/316.88.03

Adresse: réf. 3696, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP - 1014 Lausanne

DEC

Département de l'économie

Chef-fe de l'Office régional de placement (ORP) d'Yverdon-Grandson **100%**

Mission: assurer la direction d'un office d'une quinzaine de collaborateurs et collaboratrices dont le mandat, défini par la loi sur l'assurance-chômage, est de réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Contribuer activement au développement et à l'évolution du dispositif de placement public dans le canton. Développer et entretenir une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires liés à la réinsertion professionnelle et à l'activité économique de la région. (cl. à définir).

Profil: titulaire d'une formation universitaire ou de niveau supérieur. Expérience confirmée dans les domaines liés à l'emploi et au marché du travail, que ce soit dans celui du conseil et du placement en personnel, du chômage, de la réinsertion professionnelle et/ou sociale. Plusieurs années d'expérience dans la conduite de personnel et dans la direction d'une organisation de taille similaire. Compétences relationnelles, capacités de négociation, souci de développement des collaborateurs et sens des relations publiques. Bonne connaissance de la problématique du chômage et du tissu économique du Nord vaudois. Maîtrise des logiciels MS Office.

Délai de postulation: vendredi 20 septembre 2002.

Renseignements: MM. Philippe Beuret, 021/316.61.09, ou André Jordan, 024/424.69.00

Adresse: réf. 3709G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

Employé-e d'exploitation à la cuisine pour les Ecole et stations agricoles cantonales de Grange-Verney, Moudon **50%**

Mission: collaborer à tous les travaux en cuisine et, accessoirement, à ceux du service d'entretien. (cl.).

Profil: âge minimal 20 ans. Facilité de contact et d'intégration dans une équipe. Accepter d'être à son poste de travail entre 12h.00 et 14h.00. Horaires irréguliers.

Renseignements: M. Jean-Jacques Etter, 021/955.34.34

Adresse: réf. 3694G (Cuisine), Ecole et stations agricoles cantonales de Grange-Verney, M. Jean-Jacques Etter - 1510 Moudon

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Substitut-e B à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon **100%**

Mission: assiste le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée, et le remplace durant ses absences (cl. 23-25).

Profil: brevet de capacité de préposée aux offices de poursuites et faillites. Pratique de 8 ans en règle générale dès le certificat fédéral de capacité. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.

Renseignements: M. François Leresche, 022/557.51.06

Adresse: réf. 3699G, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon, M. François Leresche - 1260 Nyon

Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Yverdon **100%**

Mission: travaux de secrétariat et tenue de la caisse de l'Office (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Sens de la précision, maîtrise de l'informatique.

Renseignements: M. Laurent Gilber, 024/423.81.60

Adresse: réf. 3695G, M. le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement d'Yverdon, Rue de Neuchâtel 1, CP 1021, 1401 Yverdon-les-Bains.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Nouvelle impulsion pour la démarche de classification des fonctions

Fort de l'appui renouvelé de l'autorité politique, le projet de description des emplois et de classification des fonctions (DECFO) entre dans le vif des évaluations.

Le calendrier de la rentrée s'annonce chargé pour la démarche de Description des emplois et de classification des fonctions (DECFO). Après une période estivale consacrée à affiner les critères de la méthode, la phase de notation collective de la «vague 1» débutera à la mi-septembre. Auparavant, une nouvelle notation des fonctions test de la «vague 0» sera réalisée sur la base des critères modifiés. Dans l'immédiat, la Commission paritaire DECFO ouvre exceptionnellement ses travaux aux chargés d'étude et aux responsables de groupe qui le souhaitent. Objectif de cette opération: faire connaissance, échanger sur les expériences faites jusqu'ici, afin de préciser les compétences respectives et d'améliorer ce qui peut l'être dans un esprit d'ouverture.

Transparence et équité

En juillet, le Conseil d'Etat, a réaffirmé sa volonté de mener à bien la démarche initiée par le précédent gouvernement, dans le cadre de la nouvelle politique salariale de la fonction publique. En réponse à une interpellation parlementaire, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien de la structure du projet telle que décidée l'an dernier (*), estimant que la méthode choisie offre les meilleures garanties de rigueur et d'équité, ainsi que toute la transparence requise. Pour renforcer le contrôle politique du dispositif d'évaluation, le Gouvernement sera associé plus directement aux travaux de la Commission paritaire DECFO.

La «vague zéro»

La démarche de classification des fonctions est entrée dans sa phase active au début de cette année, avec l'évaluation expérimentale de 17 fonctions choisies pour leur représentativité (**). Ce panel exploratoire baptisé «vague 0» servait à poser des jalons pour l'évaluation en vagues successives des autres fonctions. Pour chaque vague, cinq groupes d'étude composés de collaboratrices et de collaborateurs provenant de tous les départements et secteurs d'activités de l'Etat procèdent aux évaluations. Phase clé, la notation s'effectue selon des critères précis, de manière collective et participative afin d'assurer une objectivité maximale.



Six personnes travaillent sur le projet Description des Emplois et Classification des Fonctions (DECFO) au Service du personnel de l'Etat de Vaud: de gauche à droite: Frédéric Crivelli, Sandra Munsch, Jelena Stano, Bruno Bonafonte, Nicole Jacquemet (5 chargés de recherche) et Christine Ruef-Bayiha (chefe de projet).

A l'issue de la vague test, les premiers résultats ont amené les responsables à compléter la méthode, afin de mieux prendre en considération certaines particularités

de l'Etat en matière éducative, sociale et de sécurité publique.

Consensus avec les associations du personnel

De véritables négociations avec les associations du personnel ont abouti en juin à un consensus sur tous les critères de notation. Il était convenu auparavant de procéder à une nouvelle évaluation de la «vague 0», qui a débuté la semaine dernière. Parallèlement, les phases préparatoire et d'études de la «vague 1» ont été réalisées avant l'été (***). Plus de quatre-vingt types d'emploi sont concernés, parmi lesquels agent de détention, instituteur, employé d'administration ou chef de service. La phase de notation proprement dite commencera le 17 septembre. Une première ébauche de classement pourrait être présentée avant la fin de l'année.

Nota bene

Pour suivre le projet DECFO depuis ses débuts, consultez:

(*) La Gazette n° 88 du 13 juin 2001, pp. 4-7

(**) La Gazette n° 105 du 6 mars 2002, p. 7

(***) La Gazette n°108 du 1er mai 2002, p. 6

Pour une information plus complète concernant DECFO sur le site web:

Accès direct au réseau Internet: www.offres-emploi.vd.ch

Accès limité au réseau Intranet: www.offres-emploi.etat-de-vaud.ch

Filip Grund / SPEV

Parole donnée aux monuments

« Ah! si les murs pouvaient parler. » Durant ce week-end ils le feront, presque. Murs, pierres, charpentes, peintures, etc., auront la voix de ceux qui les aiment et les connaissent. Liste, non exhaustive, des lieux de ces rencontres.

On pourra découvrir au **Château de Nyon**, qui est en pleine restauration, des magnifiques décors peints au XVII. *Visites guidées uniquement (durée environ une heure) dès 10h et jusqu'à 15h30.*

Pas de restauration sans recherches et pas de construction sans plans. Ainsi on pourra voir à **Rolle**, au chantier Mayerat, outre les travaux en cours de réalisation pour **La Suisse II**, de nombreux documents. (Voir page 13) *Visites libres de 10h. à 17h.*

Terrain propice pour la découverte des métiers de la restauration, s'il en est, la **Cathédrale de Lausanne**. Ainsi de nombreux professionnels vous ouvriront les portes de ce site exceptionnel. *Visites libres ou guidées (environ une heure) le samedi de 10h à 17h et le dimanche, pour cause de culte, dès 13h. (Voir page 13)*

Rendez-vous devant l'office du tourisme de **Moudon** afin de découvrir «le bois dans tous ses états». De la datation à une «promenade» en compagnie d'un archéologue, les charpentes de la ville vont se dévoiler. *Visites guidée (2 heures) de 10h à 15h.*

Une demeure pleine de mystère et d'authenticité, c'est le **Château de Curtilles**. Un archéologue commentera l'histoire de cette maison seigneuriale construite en 1589. *Visites libres de 10h à 17h.*

De nombreux métiers, traditions d'autrefois et dégustation, seront à découvrir à la ferme-musée des Troncs à **Mézières**. *Visites libres de 19h à 17h.*

D'autre part, l'entrée de la plus part des **musées** est gratuite. *Pour plus de renseignements: La brochure du programme complet pour la Suisse Romande est à commander au Service des bâtiments, monuments et archéologie, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tel. 021 316 73 36/37.*

Les sites internet peuvent également être consulté:

*www.dinf.vd.ch;
www.patrimoineromand.ch;
www.venezvisiter.ch*

Notre patrimoine est vivant et il le prouve

Les 7 et 8 septembre, les sites historiques ouvriront leurs portes. Lors de ces journées, axées en Suisse sur les métiers, le public rencontrera les artisans de leurs restaurations.

Pour la neuvième année consécutive, la Suisse participe aux Journées européennes du Patrimoine. Le thème choisi pour 2002 est «Les métiers au service du patrimoine».

Les visiteurs découvriront de multiples professions liées tant à la conservation, qu'à la restauration du patrimoine. Un week-end qui s'annonce passionnant car rares sont les domaines qui réunissent autant de savoir-faire différents et qui nécessitent les connaissances du passé,

comme du présent.

Chaque objet étant unique, seule la mise en commun de diverses disciplines peut maximaliser les chances de sauvegarder ou permettre de trouver des solutions afin de ralentir les dégradations.

Exceptionnellement, les amateurs pourront satisfaire leur curiosité en pénétrant là où ils sont généralement interdits. Chantiers et ateliers ouvriront leurs portes et de nombreux spécialistes accueilleront le public. Certaines professions, liées au patrimoine, sont à la

pointe de la technologie et si certains utilisent des lasers, d'autres travaillent avec des marteaux.

A l'instar d'objets ou de monuments, certains métiers sont en voie de disparition. Qui peut se vanter de connaître un charbonnier ou un tavillonneur (tavillon: planche mince revêtant une façade ou un toit). Pour que survivent ces activités, il faut du labeur, mais surtout de la passion. Pendant deux jours, lavandières, forgerons, vanniers, etc. partageront leur amour des travaux d'autrefois.



Le chantier de la cathédrale de Lausanne occupe en permanence de 30 à 40 personnes, dont de nombreux spécialistes.

Les enfants sont aussi invités à participer à la fête

Pas besoin d'être un fossile pour s'intéresser aux vieilles pierres.

- Pully: à l'abri-musée de la villa romaine les petits sont invités à jouer aux archéologues et réaliseront un puzzle composé de fragments de peinture murale.
- Lausanne: deux jeux de piste les conduiront, l'un à la découverte du patrimoine de la Cité, l'autre dans la cathédrale. Toujours dans la capitale vaudoise, dès

12 ans, une descente en trottinette (si le temps le permet, autrement à pied) fera découvrir, entre autres, comment la pente à influencé l'architecture. Premier départ 10h devant la poste de la Sallaz arrivée 2 heures plus tard devant la piscine de Bellerive.

- Avanches: le musée et le site romain proposent le moulage de pièces de monnaie d'époque.

La fée Clochette

Fabienne Hoffmann, historienne-camponologue, se sent dans la peau d'une détective. Rencontre.

Historienne des monuments, Fabienne Hoffmann porte assez bien le surnom de «fée clochette», que certains lui ont donné. Parce qu'elle est vive et passionnée, mais surtout, parce qu'elle est «La» spécialiste des cloches du canton de Vaud.

On l'aura compris, la jeune femme est loin du cliché de l'historien «rat de bibliothèques». Son travail, à l'instar de ses confrères - une vingtaine dans le canton de Vaud -, elle l'accomplit en grande partie sur le terrain. D'ailleurs, elle se plaît à comparer son métier, par certains de ses aspects, à celui de détective. Observer, regarder, confronter sont autant d'actes à accomplir. Il faut aimer travailler en collaboration avec d'autres professionnels, tels des archéologues, des restaurateurs, etc.

Fabienne Hoffmann est bien entendu passée par l'université. Mais c'est déjà vers 13-14 ans que naît sa passion. Grâce à une marraine historienne de l'art, elle découvre les églises de notre région. L'amour des sonneries et de ce qu'elles racontent viendra un peu plus tard. Cette fois, c'est un pasteur, ami de la famille qui l'initie. «En Suisse, nous avons beaucoup de chance en comparaison des pays voisins qui ont connu de nombreuses guerres. Nos cloches ont été préservées. Le canton de Vaud compte près de 150 cloches fondues entre le XIIIe

siècle et 1536», explique, non sans fierté, l'historienne.

Malheureusement, si le métier d'historien des monuments nourrit l'esprit, souvent il ne suffit pas au corps. En effet, peu de postes existent actuellement au sein de nos administrations. Et, ces professionnels, généralement inscrits comme travailleurs indépendants, doivent assurer leurs revenus en occupant d'autres emplois à mi-temps.

Des détails riches d'enseignements

Après 15 ans de recherches sur les cloches de notre patrimoine, Fabienne Hoffmann caresse le rêve de pouvoir éditer un jour son travail. Mais avant, elle doit trouver un financement afin de pouvoir terminer l'inventaire du canton de Vaud.

«Il faut faire des recherches pointues, dans des domaines qui ne sont pas forcément prestigieux», dit-elle. Mais lorsqu'on l'écoute parler de ses domaines de prédilection, on s'étonne de voir à quel point un



LUDMILA GLISOVIC

Fabienne Hoffmann, à la cathédrale, dans une posture de travail fréquente

«détail» de notre patrimoine peut être riche d'histoires et d'enseignements..

Les visiteurs qui désirent en savoir plus sur les querelles de clochers qu'a connu Lausanne, sauront tout en la rencontrant à la cathédrale. Elle y présentera également un film documentaire sur la restauration des cloches.

Ludmila Glisovic



Des études en ébénisterie, un apprentissage de restaurateur de meubles, il ne manquait à Emmanuel Bourgeau qu'un concours de circonstances pour devenir sculpteur de marine. C'est en 1989 que

Sculptures: invitation aux voyages

l'occasion s'est présentée. Appelé à travailler à la reconstruction du Batavia, vaisseau marchand du début du XVIIe siècle aux Pays-Bas, il se spécialise dans ce domaine. Aujourd'hui, il fait partie de la dizaine de sculpteurs de marine que compte l'Europe. Un métier qui renaît doucement après avoir disparu vers 1850.

Emmanuel Bourgeau a été engagé, par l'Association patrimoine du Léman, afin de recréer les décorations de poupe et de proue du bateau à vapeur *La Suisse II*, datant 1910.

Lorsqu'il énumère les raisons qui lui font aimer son métier, on dirait presque un inventaire à la Prévert: la recherche dans des documents historiques; les sculptures qui voyagent sur la mer; le côté art populaire, un peu rustique comme pour les chevaux de bois d'un manège; la part de

créativité, etc. Il souligne cependant qu'il s'agit d'un travail d'artisan plus que celui d'un artiste.

Ce Breton d'adoption n'avait jamais imaginé travailler un jour sur un bateau d'eau douce: «Les sculptures doivent être différentes. Un bateau sur un lac est très visible. Il est souvent proche des rives et les creux ne le cachent pas à la vue comme en mer. Il faut donc que les ornements soient travaillés finement pour qu'on puisse les apprécier de près. Mais il faut aussi pouvoir les distinguer de loin.»

On pourra rencontrer le sculpteur de marine, à Rolle, avec une de ses créations: un angelot de... 2,5 mètres.

Des travaux entrepris pour la construction d'un canot d'intervention de *La Suisse II*, conforme à l'original sont également à découvrir. - LG



Nouvelle Constitution: le «oui» du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat recommande au peuple vaudois d'accepter la nouvelle Constitution cantonale lors des votations du 22 septembre prochain.

La prise de position du Conseil d'Etat, exprimée lors d'une conférence de presse tenue le 26 août dernier, se fonde sur un examen d'ensemble du texte issu des travaux de l'Assemblée constituante. Le gouvernement admet que la nouvelle Constitution comporte, «selon les points de vue, des points plutôt positifs et des points plutôt négatifs», et indique qu'en fin de compte le bilan lui paraît «globalement positif». Il conclut ainsi: «Comme il s'agit de dire oui ou non à l'ensemble, nous disons collégialement oui et recommandons aux citoyennes et citoyens de notre canton d'en faire de même lors des votations du 22 septembre».

Le Conseil d'Etat insiste sur la signification de la nouvelle Constitution, conçue dès son origine comme un moyen de redresser le Canton et de lui rendre confiance en lui-même. «Un échec, a-t-il dit, nous ferait retomber pour longtemps dans le climat d'immobilisme, de méfiance et de morosité qui a pesé pendant de longues années sur notre canton».

Les raisons qui conduisent le Conseil

d'Etat à soutenir la nouvelle Constitution sont exposées dans la brochure explicative qui est envoyée cette semaine à tous les électeurs du Canton. Cette brochure se trouve dans l'enveloppe qui contient le matériel de vote par correspondance ainsi que le texte constitutionnel lui-même. La brochure contient aussi, comme le veulent l'usage et la loi sur l'exercice des droits politiques, le point de vue du principal comité d'opposition à la constitution.

A propos de la campagne qui se déroule actuellement, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a consenti un effort particulier pour attirer l'attention des Vaudois sur l'importance du scrutin du 22 septembre, et pour les inciter à y participer. Ce faisant, il a rigoureusement respecté les règles d'équité qui s'appliquent à ses interventions dans une telle campagne. Les annonces et les affiches prises en charge par l'Etat à la demande de l'Assemblée constituante sont une pure invitation à aller voter, et s'abstiennent de toute indication pouvant être considérée comme une consigne de vote.



Le Conseil d'Etat dans son ensemble s'est prononcé en faveur du projet de nouvelle constitution: Pierre Chiffelle, chef du DIRE, Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du DEC, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, Philippe Biéler, chef du DINF, Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, Pascal Broulis, chef du DFIN et Jean-Claude Mermoud, chef du DSE.

Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Oui à l'interdiction des boues d'épuration comme engrais dans l'agriculture

Le Conseil d'Etat approuve les modifications proposées dans l'Ordonnance fédérale sur les substances dangereuses pour l'environnement. Il s'agit de dispositions relatives aux boues d'épuration qui proposent leur interdiction comme engrais dès le 1er octobre 2005. Dans sa réponse, le gouvernement s'appuie sur le désintérêt sensible pour la valorisation agricole de ces boues, sur les exigences actuelles en matière de sécurité alimentaire et sur les inquiétudes liées à la composition de ces substances rejetées dans les canalisations. Il est néanmoins sensible au coût que cette mesure entraînera pour les détenteurs de STEP (environ 6 millions de francs pour le canton) et attend de la Confédération qu'elle prenne des mesures pour accompagner l'élimination des boues.

DSE, Etienne Ruegg, service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 47

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur la HEP

Le Conseil d'Etat a fixé au 1er août 2002 l'entrée en vigueur de la loi du 2 juillet 2002 modifiant la loi sur la Haute école pédagogique. Il s'agit notamment de faire bénéficier les étudiants, déjà dès l'année scolaire 2002-2003, des nouvelles dispositions d'accomplissement du stage professionnel, avec une possibilité d'accomplir, dans la dernière année de formation, un stage intégrant un enseignement à temps partiel et rétribué.

DFJ, Philippe Lavanchy, Chef du SESSFO, 021 316 34 01

DFIN

Département des finances

Centralisation de la trésorerie de l'Etat

Le député Francis Thévoz demandait par un postulat que la trésorerie de l'Etat soit centralisée. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que la gestion de la trésorerie cantonale

est aujourd'hui dévolue au Département des finances. Pour des raisons pratiques, diverses unités de l'administration effectuent certains versements, mais la majeure partie des flux financiers est déjà centralisée. Des pistes destinées à réaliser des améliorations de détail sont encore explorées.

*Pascal Rattaz, Service des finances,
021 316 25 76*

Oui à l'abolition des caisses d'épargne d'entreprise

Dans le cadre de la consultation fédérale sur une modification de l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne, le Conseil d'Etat reconnaît l'opportunité de réviser le statut juridique des caisses d'épargne d'entreprise et s'est prononcé en faveur du projet. Actuellement, les fonds que les employés et les retraités confient aux caisses de dépôts d'entreprise ne bénéficient pas de la protection de la loi sur les banques.

*DFIN, Me Isabelle Salomé, secrétaire générale
du Département des finances, 021 316 20*

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Deux nouveaux municipaux pour Chavannes-des-Bois

Suite aux démissions à la Municipalité de Chavannes-des-Bois, le Conseil d'Etat a repourvu les deux sièges vacants conformément à l'article 86, alinéa 3 de la Constitution vaudoise. Les deux nouveaux membres désignés sont Mme Ursula Daeppen, ancienne syndique de la commune de Bogis-Bossey, députée, et M. Raymond Ramseyer, actuel membre du conseil général de Chavannes-des-Bois.

*Fabrice Weber, adjoint, service de justice, de
l'intérieur et des cultes, 021 316 40 80*

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Garanties de financement dans des cas de regroupement d'établissements sanitaires

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret l'autorisant à transférer les garanties de financement accordées dans des cas de regroupement juridico-administratif d'établissements sanitaires avec changement de propriétaire des bâtiments et changement de débiteurs pour les emprunts contractés (novation). Le décret, sans conséquences financières, permettra de modifier les garanties accordées à des établissements qui ont fait l'objet de regroupements et, par là, ont changé de raison sociale. Les banques créancières attendent que les garanties soient libellées au nom des nouveaux débiteurs.

*DSAS, Adrian Griffiths, Chef de division OSS,
Service de la santé publique, 021 316 42 66*

Consultation sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Consulté par l'Office fédéral de la santé publique, le Conseil d'Etat a approuvé l'intention de légiférer en matière de prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob lors des interventions médico-chirurgicales. Il souligne que les cantons, les établissements et les professionnels sanitaires doivent pouvoir disposer de délais de mise en conformité qui n'entraînent pas de difficultés pratiques majeures. Le Conseil d'Etat s'oppose par contre à certaines dispositions proposées qui représentent un transfert de responsabilités et de charges qui passeraient de l'utilisateur du matériel à l'autorité cantonale.

*Marie-José Krending, chargée de recherche au
Service de la santé publique, 021 316 42 43*

Objection au projet de loi fédérale sur les stérilisations et castrations abusives

Consulté par le Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat a pris position en faveur d'une loi fédérale sur la stérilisation des personnes. Cependant, il exprime son désaccord sur la partie de l'avant-projet de loi qui prévoit l'indemnisation des personnes stérilisées de manière non volontaire par le passé.

*Dr. Jean Martin, Médecin cantonal,
021 316 42 50*

DEC

Département de l'économie

Départ d'une entreprise à Fribourg : les employés actifs sur le nouveau site

Suite au départ, en 2001, de la scierie George de Servion (Vaud) pour Granges (Fribourg), le député Xavier Koeb a demandé dans une interpellation si l'Etat et ses services concernés avaient alors tout mis en œuvre pour aider cette entreprise à rester dans notre canton, notamment dans le but de maintenir les emplois existants. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat répond que, plusieurs possibilités ont été prospectées, en étroite collaboration avec l'Association de la région d'Oron, malheureusement sans succès. Cependant, l'Exécutif précise qu'à sa connaissance les collaborateurs de Servion sont toujours actifs sur le nouveau site fribourgeois.

*DEC, Philippe Sordet, chef du Service de l'éco-
nomie et du tourisme, 021 316 63 99*

«Oui, mais» au projet d'ordonnance sur le crédit à la consommation

Après une large consultation et moyennant certaines remarques quant à son application, le Conseil d'Etat se déclare favorable au projet d'ordonnance qui lui a été soumis suite à la révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation, adoptée le 23 mars 2001 et dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2003. La loi donne notamment compétence au Conseil fédéral de fixer le taux d'intérêt

maximum admissible, prévu à 15%; le Conseil d'Etat s'interroge sur la pertinence de ce taux, le plus élevé permis par la loi et qui laisse une marge de 7,35% aux prêteurs.

*DEC, Me Alain Jeanmonod, chef de la Police
cantonale du commerce, 021 316 46 01*

DINF

Département des infrastructures

Crédit additionnel pour des travaux complémentaires au palais de Rumine

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit additionnel de 822'600 francs pour financer les travaux complémentaires à la rénovation de l'aula et du sénat du palais de Rumine. Ce montant est l'addition de trois crédits: 443'000.- pour améliorer les équipements électroacoustiques de l'aula (crédit déjà accordé par le Conseil d'Etat et la commission des finances ; travaux réalisés) + 66'600.- (hausse des coûts de la construction) + 313'000.-.

*François-J. Z'Graggen, Service des bâtiments,
monuments et archéologie, 021 316 73 15*

L'îlot Riponne-Tunnel retourne à la Ville

Dans le cadre de la réhabilitation au logement et au commerce de l'îlot Riponne-Tunnel, L'Etat de Vaud vend à la Commune de Lausanne deux immeubles de la rue du Tunnel 12-14 et rue des Deux-Marchés 11-13 pour le prix global de 1'650'000 francs. Ces deux immeubles avaient été acquis par l'Etat dans le cadre du projet de rassemblement de l'administration cantonale dans le quartier Riponne-Tunnel. En 1991, le législatif lausannois avait mis fin à ce projet en refusant le plan partiel d'affectation «Ilot Riponne-Tunnel».

*DFIN, Philippe Pont, chef du Service immobi-
lier et logistique, 021 316 74 60*

Non à une seconde galerie autoroutière au Gothard

Consulté sur l'initiative du conseiller national Giezendanner demandant la création d'une seconde galerie autoroutière au St-Gothard, le Conseil d'Etat émet un préavis défavorable. Il considère notamment, outre le fait que cette initiative est en contradiction avec des dispositions constitutionnelles, qu'elle va à l'encontre de la politique des transports transalpins telle que définie au niveau fédéral. Au surplus, elle est de nature à mettre en péril les options arrêtées en matière de trafic d'agglomération, qui aurait à souffrir d'une limitation des investissements dans un domaine particulièrement d'actualité dans les cantons romands.

*DINF, Hermann Fleischer, chef de la division
des routes nationales, 021 316 72 49*



L'alchimie des parfums

Le musée de la main, à Lausanne, titille les odorats à travers son exposition sobrement nommée «Parfum». Notes de tête ou de coeur, on y fait ses gammes jusqu'au 21 septembre.

Empruntant de nombreux termes à la musique - accord, notes, orgue, etc - et à l'art en général, le monde des parfums invite aux rêves tant par son histoire que par la création des contenants et des contenues. Avant de s'en parer, les hommes les destinaient aux dieux et brûlaient poudres aromatiques et bois précieux dans les temples.

Basée sur un concept d'interactivité multimédia, l'exposition aborde divers thèmes dont la culture et le patrimoine, la naissance d'un parfum et d'un flacon et finalement l'univers des fragrances.

Des bornes olfactives jalonnent le parcours des visiteurs. Ces derniers voyagent à travers le temps, alors que leur sont livrées des senteurs ayant marqué certaines époques, de la Rome antique au début du XXI^e siècle. D'autres animations technologiques, telles des cabines diffusant un spectacle tridimensionnel associant des sons, des images, des effluves, lèvent un autre coin de voile sur ce monde magique.

Des orgues à parfums explorent différentes familles et matières premières qui sont à la base de ces créations qui accompagnent notre vie.

A ces découvertes, on peut ajouter la joie simple de plonger ses mains dans, par exemple, un récipient rempli de feuilles de patchouli. Quel bonheur de s'approcher des

secrets des maîtres parfumeurs.

De l'alambic à la peau

Outre la genèse des parfums, on peut encore apprendre des astuces dans l'art de la séduction. Ainsi, il est recommandé, pour mieux exhaler, de déposer les fragrances sur les points de pulsation du corps, sous le lobe de l'oreille, à la base du cou au creux des poignets et des genoux.

Produit vivant, le parfum s'épanouit plus harmonieusement sur les tissus en fibres naturelles. Sur du synthétique, son développement est brutal et plus court.

Pour conclure, on ne peut que laisser la parole à Patrick Süskind, auteur de *Le Parfum. Histoire d'un meurtrier*: «Et l'odeur pénétrait directement en eux jusqu'à leur coeur et elle y décidait catégoriquement de l'inclinaison et du mépris, du dégoût et du désir de l'amour et de la haine. Qui maîtrisait les odeurs maîtrisait le coeur des hommes.» - LG

«Parfum, L'expo du comité français du parfum», jusqu'au 29 septembre. fondation claudes verdan, musée de la main, rue du Bugnon 21, Lausanne.

Pour les enfants: le 7 septembre, dès 6 ans, «Le nez du chien», démonstrations de chiens policiers. le 14 septembre, dès 8 ans, «Contes parfumés». Au deux dates: de 14h30 à 16h30. Prix 10 francs.



Expositions

Fondation Neumann, Gingins. *Les vertiges de Léon Spilliaert, œuvres de 1900-1917.* Ma-ve: 14h - 17h, sa-dim: 10h30 - 17h. Jusqu'au 15 septembre.

Hôpital d'Orbe. La société romande de cartophilie organise une exposition de cartes postales au sein des différents étages du bâtiment hospitalier. En point de mire: l'Exposition nationale de 1964, la Vallée de Joux, le comptoir suisse, les hôpitaux d'Orbe et de St-Loup, le cinéma et le peintre Frédéric Rouge. Jusqu'à fin septembre.

Musée des Beaux-Arts, Lausanne. *inside the sixties: g.p 1.2.3.* Un voyage entre nostalgie et clin d'œil en parcourant une exposition consacrée au salon international de galeries-pilotes, à Lausanne, de 1963, 1966 et 1970. **Visite guidée publique: jeudi 12 septembre, à 18h30.** Jusqu'au 15 septembre.

Musée de L'Elysée, Lausanne. *new york après New York - Mémoire d'une ville blessée et Rétrospective de l'œuvre du photographe québécois Charles Gagnon.* Plus de 80 photographes proposent une relecture de la tragédie du 11 septembre. **Visite guidée gratuite** dimanche 15 septembre, à 15h et 16h. Jusqu'au 16 septembre.

Musée romain d'Avenches. *Aventicum, ville en vues.* Un voyage à travers le temps de l'Avenches romaine à aujourd'hui grâce à des vues, dessins et autres plans. Parallèlement, le visiteur peut découvrir sur 4 sites les points de vues qui ont fait l'objet de gravures. Mardi-dim.: 10h.-12h et 13h - 17h. Jusqu'au 29 septembre.

Musique

Orchestre de chambre de Lausanne, sous la direction d'Armin Jordan, donnera un concert exceptionnel vendredi 6 septembre, à 20h, à la salle Métropole de Lausanne. Au programme: Etude pour cordes et Petite Symphonie de Franck Martin et La Métamorphose pour cordes de Richard Strauss. En vente: des places non numérotées au prix de 20 frs. Tél.: 021 312 27 07.

Conférence

«L'enfant, ses peurs, ses angoisses», par le Dr Bernard Giorgis, médecine générale FMH, dans le cadre des *P'tits déjeuners* organisés par l'association Parents-Infos de Prilly. Discussion autour du café-croissant à partir de 9h suivie par la conférence entre 9h30 et 11h. Garderie pour les enfants. Sous-sol de la grande salle de Prilly, mercredi 11 septembre.